

Décision n° 2022/11
relative à l'accréditation
de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique
Yncréa Ouest à délivrer un titre d'ingénieur

Établissement / École

Nom :	Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Ouest
Sigle :	ISEN Yncréa Ouest
Type :	Privé, EESPIG
Académie :	Rennes
Site de l'école :	Brest, Caen, Nantes, Rennes

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2021/10

Objet de la demande d'accréditation

<p>Catégorie NV (Nouvelle voie d'accès à une formation existante) :</p> <p>Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Ouest en formation initiale sous statut d'apprenti sur le site de Nantes</p> <p>Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Ouest en formation continue sur le site de Nantes</p> <p>Catégorie CP/NS (Ouverture d'un cycle préparatoire sur un nouveau site) :</p> <p>Cycle préparatoire intégré de l'Institut de l'électronique et du numérique Yncréa Ouest, sur le site d'Antony</p>
--

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Ouest ;
- Vu le rapport établi par Isabelle AVENAS-PAYAN (membre de la CTI et rapporteure principale), Francis JOUANJEAN (membre de la CTI et co-rapporteur), Raymond CHEVALLIER (expert auprès de la CTI), Roland PRELAZ-DROUX (expert international auprès de la CTI) et Maxime GOUDIER (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 16 novembre 2022 ;
- Entendus, Jean-Loup MONIER (président de l'ISEN Yncréa Ouest), Marc FAUDEIL (Directeur général de l'ISEN Yncréa Ouest), Jean-Yves MULOT (directeur de la formation de l'ISEN Yncréa Ouest) et Benoît RICHARD (directeur de l'institution Sainte-Marie d'Antony).

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Première accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École ISEN Yncréa Ouest, sur le site de Nantes	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École ISEN Yncréa Ouest, sur le site de Nantes	Formation continue	2023	2025-2026	restreinte

Première autorisation de l'école pour ouvrir	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Cycle préparatoire intégré sur le site d'Antony	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2025-2026	restreinte

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'Ecole

- Poursuivre le déploiement de la démarche qualité en s'assurant que l'ensemble des parties prenantes (personnel, enseignants, vacataires, élèves) la comprennent et se l'approprient ;
- Poursuivre la mise en place du plan qualité avec une communication interne adaptée et un conseil de perfectionnement fonctionnel ;
- Finaliser la démarche compétences : mise en place systématique de boucles de rétroaction, prise en compte du ressenti des élèves, création d'un portfolio pour chaque élève et vérification de l'imprégnation de la démarche à tous les niveaux ;
- Développer les partenariats à l'international pour les activités académiques et la recherche ;
- Conforter la mobilité internationale des élèves, des enseignants et du personnel ;
- Consolider les relations avec l'association des diplômés, AIISEN, pour un meilleur suivi de l'insertion professionnelle des anciens élèves.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 16 novembre 2022

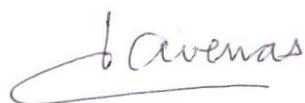
En présence Mesdames et Messieurs les membres de la CTI : Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Isabelle AVENAS-PAYAN, Pascal BIDAN, Pascal BODET, Patrick BOUVIER, Élisabeth CRÉPON, Michèle CYNA, Françoise DELPECH, Hervé DEVRED, Didier ERASME, Marie-Annick GALLAND, Xavier KLÉBER, Marie-Véronique LE LANN, Marie-Madeleine LE MARC, Fabrice LOSSON, Farida MAZARI, Benoît NORTIER, Patrick OBERTELLI, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Rodolphe REVERCHON, Gilles SAINTEMARIE, Patricia SOURLIER, Philippe STOLTZ, Pascal TRIBOULOT et Sonia WANNER.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 13 décembre 2022

La rapporteure principale
Isabelle AVENAS PAYAN

Le secrétaire greffier

La présidente
Elisabeth CRÉPON



MAD

